

**TRAVAUX POUR L'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE LA ZONE DES EFFANEUX ET PREMIERE
PHASE DE L'INTERCONNEXION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS ET
DU PAYS DE L'OURCQ**

**Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédures formalisées
AVIS DE MARCHÉ**

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Communauté de communes du pays Fertois, 22 avenue de Rebais BP 44, F - 77261 La Ferté sous Jouarre
Cedex, Tél : 0160221092, Email : c.c.p.f@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s)

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des
documents relatifs à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :**

Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Communauté de communes du pays Fertois, 22 avenue de Rebais BP 44, F - 77261 La Ferté sous Jouarre
Cedex, Tél : 0160221092, Email : c.c.p.f@wanadoo.fr, Fax : 0160229596

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION :

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Première phase d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Pays Fertois et Pays de l'Ourcq

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation
de services :**

Travaux

Exécution

Lieu principal d'exécution : Communes de CHAMIGNY / SAINTE AULDE / DHUISY,

II.1.3) L'avis implique :

L'avis implique un marché public

II.1.4) Information sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats :

Construction d'un réservoir sur tour

Création de réseaux

Mise en place d'équipements électromécaniques

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) :

45232150, 45232153, 45232152

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

II.1.8) Division en lots :

Prestations divisées en lots : oui

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Oui

II.2) QUANTITE OU ETENDUE DU MARCHÉ :

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options :

II.3) DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION :

Informations sur les lots

Lot N°1

Intitulé : fourniture et pose de canalisations d'adduction d'eau potable

1) Description succincte :

Fourniture et pose de : 6100 ml de fonte 200mm avec franchissement de l'autoroute A4, 500ml de fonte 300
mm et 500 ml de Ø 100

2) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les Marchés Pulics) :

45232150

- 3) Quantité ou étendue :
- 4) Indication quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement :
- 5) Informations complémentaires sur les lots :

Lot N°2

Intitulé : Construction d'un réservoir sur tour

- 1) Description succincte :

Réservoir sur tour d'environ 35m, au lieu dit les Effaneaux, de capacité 990 m3 double cuve, y compris canalisations intérieures et chambres à vannes.

Renforcement du pompage du puits de CHAMIGNY (+75m3/h)

Renforcement de la reprise de Maison Sonnette (+60m3/h)

Télégestion associée

- 2) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les Marchés Publics) :

45232153, 45232152

- 3) Quantité ou étendue :

- 4) Indication quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement :

- 5) Informations complémentaires sur les lots :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

III.1.1) Cautionnement et garanties exigées :

Une retenue de garantie fixée à 5% du montant TTC peut être remplacée par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire de même montant.

Constitution d'une garantie à première demande ou avec l'accord des deux parties d'une caution personnelle et solidaire en contrepartie de l'avance

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Paiement à 45 jours conformément au décret n°2002-2 32 du 21/12/2002

Avance selon les modalités définies au cahier des charges

Règlement sous forme d'acomptes et d'un solde

Prix révisables

Financements: Fonds propres + subventions + emprunt

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché :

Le marché sera conclu:

- soit avec un candidat individuel,
- soit avec des candidats groupés solidaires,
- soit avec des membres groupés conjoints dont le mandataire est responsable solidairement de tous les autres membres du groupement à l'égard du Maître d'ouvrage pour l'exécution du marché. Pour le lot 2, le candidat ou le mandataire du groupement attributaire est l'Entrepreneur responsable du génie-civil.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation personnelle des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription aux registres du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Critères de sélection des candidatures: sélection selon modalités définies à l'article 52 du CMP

Ne seront pas admises:

- Les candidatures non recevables en application des articles 43,44,44-1 du CMP et de l'article 8.1 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005,
- Les candidatures qui ne présentent pas les références demandées ci dessous ou dont les garanties techniques et financières sont insuffisantes.

Situation juridique - références requises:

- Une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée pour justifier:
- Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L125-1, et L 125-3 du Code du Travail
- Pour les candidats assujettis à l'obligation d'employer des travailleurs handicapés définis à l'article L -1 du Code du Travail (candidat employant plus de 20 salariés), cette déclaration comportera en outre l'attestation

du candidat qu'il a souscrit la déclaration visée à l'article L 323-8-2 du Code du Travail ou qu'il a versé la contribution visée dans ce même article.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. Si le candidat est un groupement, ces références devront être complétées par une lettre de candidature précisant l'identité des membres du groupement, le nom de son mandataire et, en cas de groupement conjoint, la répartition des prestations entre chacun de ses membres par poste technique (génie civil, équipements électromécaniques...). Les candidats étrangers devront satisfaire les mêmes exigences au regard des règles d'effet équivalent dans leur pays.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Déclaration précisant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois dernières années.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Présentation d'une liste de travaux indiquant notamment le montant du marché, le montant des prestations exécutées par le candidat, la date d'exécution, le rôle précis du candidat et les coordonnées du Maître d'ouvrage public ou privé dont la nature et l'importance correspondent aux caractéristiques suivantes:

-Lot 1: 5.4-P1 / 5.401 / 5.70

-Lot 2: 5.21 / 5.111 / 5.122

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel, les équipements techniques, les techniciens ou les organismes techniques dont l'entrepreneur dispose pour l'exécution de l'ouvrage (en précisant ceux qui seront intégrés à l'entreprise et ceux qui lui sont extérieurs).

Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Les candidats désirant que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières de sous-traitant (s) doit produire une lettre d'engagement de chaque sous traitant ou le contrat de soustraction

III.2.4) Marchés réservés :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCEDURE :

IV.1.1) Type de procédure :

Négociée

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITERES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

27/08/2007 à 12 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

07/09/2007

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 140 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHE A CARACTERE PERIODIQUE :

VI.2) MARCHE(S) S'INSCRIVANT DANS UN PROJET ET / OU UN PROGRAMME FINANCE PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Marché négocié en application des articles 34,35,66,82 et 84 du Code des Marchés Publics.
Les candidats admis à remettre une offre recevront gratuitement un exemplaire du dossier de Consultation.
Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures.

Ils ne peuvent pas être constitués ou modifiés ultérieurement.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Le pouvoir adjudicateur privilégie l'envoi du dossier de candidature sur support papier sous pli cacheté avec la mention "candidature pour les travaux de la première phase d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Pays Fertois et Pays de l'Ourcq - ne pas ouvrir - lot N° ____" et devra être adressé par pli recommandé avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse de l'organisme acheteur.

La transmission des candidatures par voie électronique est autorisée via l'internet à l'adresse suivante : www.eu-supply.com/paysfermois.asp

Les soumissionnaires doivent choisir entre :

La transmission de leur candidature sur un support papier ou la transmission électronique de leur candidature

Les candidats pourront prendre connaissance du mode d'emploi du portail de dématérialisation sur le site internet www.synapse-entreprises.com et selon les procédures détaillées dans le règlement de consultation "phase candidatures" consultable sur les sites suivants : www.eu-supply.com/paysfermois.asp ou bien sur le site [www.cc-paysfermois.fr/rubrique communauté de communes/sous rubrique marchés publics](http://www.cc-paysfermois.fr/rubrique%20communaut%C3%A9%20de%20communes/sous%20rubrique%20march%C3%A9s%20publics)

Renseignements complémentaires d'ordre technique:

Cabinet MERLIN

Mme Julie EISSEN

46 rue des vieilles vignes - 77183 CROISSY BEAUBOURG

Tel: 01.60.05.11.66

Email: jeissen@cabinet-merlin.fr

Renseignements complémentaires d'ordre administratif:

DDAF

M. Hervé PERES

Cité administrative Mont THABOR, 15 place de l'Europe - 77337 MEAUX

Tel: 01.60.24.71.82

Email: herve.peres@agriculture.gouv.fr

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS :

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS :

02 août 2007